

Rapport du groupe de travail « Transport et accessibilité » pour l'Assemblée générale du 29 mars 2006 de Forum Handicap Neuchâtel

Le groupe de travail « Transport et accessibilité » a vu le jour après la dissolution de l'Association Neuchâteloise pour la Construction Adaptée aux Personnes Handicapées (ANCAPH). Cette association a voté sa dissolution lors de sa dernière assemblée le 1^{er} décembre 2004, tout en attribuant son capital de Frs 18'000 à Forum Handicap, dont Frs 15'000 destinés spécifiquement aux activités proposées par le groupe de travail « Transport et accessibilité »

Ce groupe est co-présidé par MM. Olivier Blaser et Michel Bogdanski, tous deux membres du comité de Forum Handicap. Il comprend Mmes Muriel Banon, Micheline Favre, Daisy Montandon, Marianne Schertenleib, ainsi que MM. André Braichet, Malek Dib, Daniel Jeanneret, Roberto Locatelli et Jean-Marie Vogt, conseiller en construction adaptée chez Pro Infirmis. Plusieurs de ces personnes étaient membres de l'ANCAPH et ont souhaité poursuivre leur engagement au sein de cette nouvelle entité. Au travers d'elles sont représentés le handicap moteur, le handicap mental et le handicap de la vue.

Le groupe de travail s'est réuni 6 fois depuis sa création pour traiter principalement de deux dossiers, soit:

- **La mise à jour et l'élargissement des données du site www.hapi.ch, recensant l'accessibilité d'une partie des hôtels et restaurants du canton de Neuchâtel, suite aux évaluations effectuées par Handicap 02 pour la manifestation d'Expo 02.**
- **L'évaluation avec les Transports publics Neuchâtelois (TN) des équipements futurs et des difficultés actuelles en lien avec l'application de la Lhand, et de l'Othand.**

Afin de mettre à jour les données du site Internet "www.hapi.ch", des discussions ont été menées avec Monsieur André Braichet, créateur de ce site après Expo 02. Avec son accord il a été décidé de le mettre à jour et de l'amplifier. Un questionnaire d'évaluation a été réactualisé permettant aux différents enquêteurs de recenser, d'une part, l'accessibilité d'hôtels et de restaurants ne figurant pas encore sur ce site et qui sont accessibles aux personnes handicapées et d'apporter, d'autre part, des modifications à des établissements figurant déjà sur le site et qui ont procédé à des transformations depuis.

L'atelier Arihane de Foyer Handicap à Neuchâtel a été mandaté pour apporter ces modifications et ces ajouts. Néanmoins, suite aux relevés des premières enquêtes il a été mis en évidence que la base de données devait être changée pour intégrer de façon dynamique les caractéristiques propres à chaque établissement. Le site est actuellement en fonction mais les résultats des dernières enquêtes ne sont pas intégrés et le seront dès que le changement de base de données aura été opérée. Les enquêtes d'accessibilité pourront alors redémarrer et le site sera développé avec

l'évaluation de l'accessibilité d'autres lieux que les hôtels et restaurant comme les lieux culturels, administratifs ou religieux.

En ce qui concerne le deuxième dossier, une délégation du groupe de travail a rencontré au mois de février 2006 le chef du service d'exploitation des TN, Monsieur Erard, ainsi que Monsieur Gamboni, pour évoquer les implications de l'entrée en vigueur de l'Othand sur les transport public neuchâtelois.

Différentes problématiques ont pu être abordées et quelques solutions ont déjà pu être envisagées avec ces responsables comme:

- la garantie de bus à plancher abaissé sur certaines lignes à certaines heures,
- l'accessibilité des arrêts des bus
- le manque de coordination dans les réfections des arrêts de bus pour surélever les trottoirs
- l'introduction à moyen terme d'annonces sonores pour indiquer les stations
- la sensibilisation des chauffeurs de bus aux différents handicaps.

La délégation du groupe de travail s'est réjouie de ce contact fructueux et de l'ouverture d'esprit des nouveaux dirigeants des TN ainsi que de la rapidité de leurs réactions aux problèmes évoqués.

Dans un proche avenir il y aura également lieu de prendre contact avec les transports publics de La Chaux-de-Fonds et du Locle pour entamer la même discussion.

En plus de ces deux dossiers, le groupe s'est aussi attelé à résoudre, au cours de ses séances, quelques points particuliers liés à l'accessibilité ou à l'aménagements en cours de lieux particuliers.

Afin de poursuivre ses activités en 2006 le groupe de travail aurait besoin de recruter encore des enquêteurs pour évaluer l'accessibilité de lieux publics car le nombre de bâtiments à visiter est encore conséquent et tout particulièrement sur le haut du canton. Nous profitons de cette assemblée pour faire un appel aux personnes présentes ou que cet appel soit relayé au sein de vos associations ou institutions.

Il est possible de s'annoncer auprès de Monsieur Jean Marie Vogt, Pro Infirmis Neuchâtel, Tél. 032.722.59.60.

Pour la commission: Olivier Blaser
 Michel Bogdanski

29 Mars 2006